



Séance du vendredi 07 avril 2023

Membres en exercice :

14

Date de la convocation : 03 avril 2023

*L'an deux mille vingt-trois et le sept avril à 20 heures 00,
l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la
présidence de Jean-Charles FAYON*

Présents : 12

Pour : 14

Abstentions : 0

Contre : 0

Représentés : 2

Votants : 14

Présents : Jean-Charles FAYON, Loïc POUDEROUX,
Anne-Sophie BONNET, Patrick BRUGOUX, Yannick BOULET,
Sonia CHAUME, Julien COUTY, Patrice CRISPOUL, Fabien
MEYNIEL, Nicole MOITY, Jean-Roch PIOCH, Chantal SOULIER

Représentés: Florence BOISAN, Marie-Thérèse MORAND

Excusés:

Absents:

Secrétaire de séance : Monsieur Julien COUTY

Objet: Fiscalité Directe Locale : Taux d'imposition -

DE_2023_028

Considérant le produit fiscal attendu,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de ne pas augmenter les taux d'imposition par rapport à 2022 et de les reconduire en 2023 soit

PRODUITS RESULTANTS DES TAUX VOTES ET PRODUIT FISCAL ATTENDU

TAXES	BASE 2023	TAUX 2023	PRODUITS
TAXE FONCIERE BATIE TFB	557 500	37.98 %	211 739
TAXE FONCIERE NON BATIE TFNB	76 700	58.17 %	44 616
TAXE D'HABITATION	124 610	5.83 %	7 265
		TOTAL	263 620

Pour extrait conforme,

Le Maire

Jean-Charles FAYON





Séance du vendredi 07 avril 2023

Membres en exercice :
14

Date de la convocation : 03 avril 2023

Présents : 12
Pour : 14
Abstentions : 0
Contre : 0
Représentés : 2
Votants : 14

*L'an deux mille vingt-trois et le sept avril à 20 heures 00,
l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la
présidence de Jean-Charles FAYON*

Présents : Jean-Charles FAYON, Loïc POUDEROUX,
Anne-Sophie BONNET, Patrick BRUGOUX, Yannick BOULET,
Sonia CHAUME, Julien COUTY, Patrice CRISPOUL, Fabien
MEYNIEL, Nicole MOITY, Jean-Roch PIOCH, Chantal SOULIER

Représentés: Florence BOISAN, Marie-Thérèse MORAND

Excusés:

Absents:

Secrétaire de séance : Monsieur Julien COUTY

**Objet: Budgets primitifs 2023 : Commune-Eau-Lotissement Ernest Massebeuf -
DE_2023_029**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte à l'unanimité les budgets primitifs 2023 ci-dessous :

COMMUNE

Section de fonctionnement : Equilibre en dépenses et recettes à 907 890.70 € dont 253 614.28 € de virement à la section d'investissement.

Section d'investissement : Equilibre en dépenses et recettes à 2 339 186.96 € dont 804 313.41 € en restes à réaliser dépenses, 294 458.44 € restes à réaliser recettes et 77 776.83 € au compte 1068.

EAU

Section de fonctionnement : Equilibre en dépenses et recettes à 109 152.09 € dont 9 363.06 € de résultat reporté.

Section d'investissement : Equilibre en dépenses et recettes à 66 017.56 € dont 7 000 € en restes à réaliser dépenses.

LOTISSEMENT ERNEST MASSEBEUF

Section de fonctionnement : Equilibre en dépenses et recettes à 456 236.22 €

Section d'investissement : Equilibre en dépenses et recettes à 466 391.63 €.

Pour extrait conforme,
Le Maire,
Jean-Charles FAYON





Séance du vendredi 07 avril 2023

Membres en exercice :
14

Date de la convocation : 03 avril 2023

Présents : 12

Pour : 14

Abstentions : 0

Contre : 0

Représentés : 2

Votants : 14

*L'an deux mille vingt-trois et le sept avril à 20 heures 00,
l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la
présidence de Jean-Charles FAYON*

Présents : Jean-Charles FAYON, Loïc POUDEROUX,
Anne-Sophie BONNET, Patrick BRUGOUX, Yannick BOULET,
Sonia CHAUME, Julien COUTY, Patrice CRISPOUL, Fabien
MEYNIEL, Nicole MOITY, Jean-Roch PIOCH, Chantal SOULIER

Représentés: Florence BOISAN, Marie-Thérèse MORAND

Excusés:

Absents:

Secrétaire de séance : Monsieur Julien COUTY

Objet: Subventions communales 2023 -

DE_2023_030

Le Conseil Municipal inscrit au budget primitif une somme totale de 18 000 € destinée aux associations répartie de la façon suivante :

- AFN : 680 €
- APE Cantine : 2100 €
- AS Vétérans : 1000 €
- Conseil Municipal des jeunes : 500 €
- Talizat Terroir : 5400 €
- ACCA : 700 €
- Club du 3ème âge : 610 €
- Comice Agricole : 50 €
- Ecole APE : 3300 €
- GJ Planèze Truyère : 200 €
- Jeunesse et sports : 1000 €
- La Danse Talizatoise : 400 €
- Le Souvenir Français : 50 €
- Non affectée : 2010 €.

Pour extrait conforme,
Le Maire,
Jean-Charles FAYON

RF Sous-Préfecture de SAINT-FOUR
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 20/04/2023 015-211502315-20230407-DE_2023_030-DE



Séance du vendredi 07 avril 2023

Membres en exercice :
14

Date de la convocation : 03 avril 2023

Présents : 12

Pour : 14

Abstentions : 0

Contre : 0

Représentés : 2

Votants : 14

*L'an deux mille vingt-trois et le sept avril à 20 heures 00,
l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la
présidence de Jean-Charles FAYON*

Présents : Jean-Charles FAYON, Loïc POUDEROUX,
Anne-Sophie BONNET, Patrick BRUGOUX, Yannick BOULET,
Sonia CHAUME, Julien COUTY, Patrice CRISPOUL, Fabien
MEYNIEL, Nicole MOITY, Jean-Roch PIOCH, Chantal SOULIER

Représentés: Florence BOISAN, Marie-Thérèse MORAND

Excusés:

Absents:

Secrétaire de séance : Monsieur Julien COUTY

Objet: Dotation de Soutien à l'Investissement Local -

DE_2023_031

Considérant les critères d'éligibilité énoncés le 17 mars 2023 par Monsieur le Préfet pour le financement de projets par l'Etat au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local 2023 à savoir la gestion de la ressource en eau ;

Considérant que le projet de réfection de la conduite d'eau potable servant d'interconnexion avec Neussargues en Pinatelle satisfait aux critères énoncés et qu'en conséquence, le soutien de l'Etat peut être sollicité au titre de la DSIL 2023 ;

Considérant que l'échéancier de ce programme se déroulerait à partir de septembre 2023 pour une durée de 18 mois;

Monsieur le Maire propose à l'assemblée de présenter l'opération "réfection de la conduite d'eau potable servant d'interconnexion avec Neussargues en Pinatelle" à la programmation de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL) 2023, dans le cadre de l'appel à candidatures à déposer avant le 21 avril 2023 ;

Dans ces conditions, Monsieur le Maire, présente l'estimatif et le plan de financement prévisionnel suivant :

DEPENSES HT		RECETTES	
Travaux	81 731 .00 €	ETAT DSIL 2023 (40 %)	32 692.00 €
		Autofinancement	49 039.00 €
TOTAL	81 731.00 €	TOTAL	81 731.00 €

Le Conseil Municipal, le Maire, après en avoir délibéré :

- Arrête le projet tel que proposé ;
- Adopte le plan de financement ci-dessus précisé ;
- Décide de solliciter la subvention au titre de la DSIL 2023 auprès de l'Etat ;
- Autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.



Pour extrait conforme
Le Maire, Jean-Charles FAYON

Talizat



Séance du vendredi 07 avril 2023

Membres en exercice :

14

Date de la convocation : 03 avril 2023

L'an deux mille vingt-trois et le sept avril à 20 heures 00,
l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la
présidence de Jean-Charles FAYON

Présents : 12

Pour : 14

Abstentions : 0

Contre : 0

Représentés : 2

Votants : 14

Présents : Jean-Charles FAYON, Loïc POUDEROUX,
Anne-Sophie BONNET, Patrick BRUGOUX, Yannick BOULET,
Sonia CHAUME, Julien COUTY, Patrice CRISPOUL, Fabien
MEYNIEL, Nicole MOITY, Jean-Roch PIOCH, Chantal SOULIER

Représentés: Florence BOISAN, Marie-Thérèse MORAND

Excusés:

Absents:

Secrétaire de séance : Monsieur Julien COUTY

**Objet: Autorisation de programme et de crédits de paiement - Ajustement -
DE_2023_032**

Vu la délibération du conseil municipal n° DE_2021-026 du 28 mars 2021 portant adoption de l'autorisation de programme/crédits de paiements relative à l'opération Restructuration de l'Ecole maternelle et primaire de Talizat ;

Vu la délibération n°DE-2023-029 du conseil municipal du 7 avril portant adoption du budget primitif 2023 - Budget général;

Considérant les ajustements nécessaires liés à la réalisation de l'opération ;

Le Conseil Municipal après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré,

* **VOTE** l'ajustement de l'autorisation de programme / crédits de paiement telle que définie ci-après

Budget général Commune-Opération budgétaire 30

Exercice	2021	2022	2023	Coût total prévisionnel opération HT
Crédits de paiement				
Maîtrise d'œuvre – CT – CSPS – frais de dossier et appel d'offre - foncier	137 003 €	150 436€		287 439 €
Travaux			1 812 561 €	1812561 €
Montant total des crédits par année	137003 €	150436 €	1812561 €	2 100 000 €
Recettes prévisionnelles				
Etat DETR		179327 €	180 436€	359 763€
Région			250000 €	250 000 €
Département			150 000 €	150 000 €
Etat CRTE		264 516 €		264 516 €
Amende de Police	6 000 €	5 000 €		11 000 €
ACTEE- FONDS CHALEUR			46055 €	46 055 €
EUROPE Leader			33 000 €	33 000 €
FCTVA	22 474 €	22 145 €	293 854 €	338 473 €
Emprunt	70 000 €	500 000 €		570 000€
Autofinancement			77 193 €	77 193 €
Montant total	98 474 €	970 988 €	997 538 €	2 100 000 €



* **AUTORISE** Monsieur le maire à reporter les crédits de paiement sur l'année N+1 automatiquement, tout autre modification devant donner lieu à délibération du Conseil Municipal

* **AUTORISE** Monsieur le maire à signer tout document nécessaire à l'aboutissement de ces démarches.

Pour extrait conforme,
Le Maire, Jean-Charles FAYON



Talizat

RF Sous-Préfecture de SAINT-FLOUR
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 20/04/2023 015-211502315-20230407-DE_2023_032-DE



Talizat

LISTE DE PRESENCE

Réunion du 07/04/2023

Date de la convocation: 03/04/2023

NOM	FONCTION	SIGNATURE
FAYON Jean-Charles	Maire	
POUDEROUX Loïc	Adjoint Au Maire	
BONNET Anne-Sophie	Adjointe Au Maire	
BRUGOUX Patrick	Adjoint Au Maire	
BOULET Yannick	Adjoint Au Maire	
CHAUME Sonia	Conseillère Municipale	
COUTY Julien	Conseiller Municipal	
CRISPOUL Patrice	Conseiller Municipal	
BOISAN Florence	Conseillère Municipale	Représentée par POUDEROUX Loïc
MEYNIEL Fabien	Conseiller Municipal	
MOITY Nicole	Conseillère Municipale	
MORAND Marie-Thérèse	Conseillère Municipale	Représentée par BONNET Anne-Sophie
PIOCH Jean-Roch	Conseiller Municipal	
SOULIER Chantal	Conseillère Municipale	

Elu secrétaire de séance : Julien COUTY